

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 21  
Votants : 28

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 12 juin 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ;  
Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ;  
Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO  
(Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE  
GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière)  
; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN  
(Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul  
PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73);  
Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS ET  
ADHESION DES TROIS COMMUNAUTES  
D'AGGLOMERATION A SAVOIE DECHETS**

ANNULE DELIBERATION DU 23 MARS 2017  
RELATIVE AU MEME OBJET

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON,  
Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLLI,  
Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER  
à Bertrand PICHON-MARTIN

**CONSIDERANT** les statuts annexés à la délibération du 10 février 2017 de Savoie Déchets étant incomplets, le syndicat a délibéré à nouveau le 16 mars 2017 pour les compléter. Il convient donc au conseil communautaire de délibérer une seconde fois pour approuver les statuts.

**RAPPELANT** que par délibération en date du 16 mars 2017, le comité syndical de Savoie Déchets a accepté les demandes de la Communauté d'Agglomération Arlysère, de la Communauté d'Agglomération Grand Lac – Communauté d'Agglomération Lac du Bourget et de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole – Cœur des Bauges et a approuvé le projet de statut modifié du fait de ces adhésions et de la mise en cohérence des statuts.

**VU** les dispositions des articles L.5211-17 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes à Savoie Déchets doivent délibérer sur l'extension du périmètre du syndicat. Elles doivent également se prononcer sur la modification des statuts.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VALIDE** la modification des statuts et l'adhésion à Savoie Déchets
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 juin 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE

